

RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Ruhengeri, le 7 Mars 1947.

N°167/Agri.Café.

Transmis copie pour information à
Mr.le Résident du Ruanda, à Kigali.

OBJET:

L'Agent Territorial,
Th.J.CAPELLEN.

Rappel lettre n°88/Agri.Café
du 4 Février 1947.

Monsieur le Directeur,

Craignant une erreur d'acheminement, j'ai
l'honneur de vous communiquer ci-après, la copie de ma
lettre émarginée.

L'Agent Territorial: Th.J.CAPELLEN.



RUHENGARI



22808

RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Ruhengeri, le 4 Février 1947.

N°88/Agri.Café.

OBJET:

Demande de crédit suppl.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de solliciter pour l'exercice
1947, une augmentation du crédit que vous accordez pour la
lutte contre l'antestia. Elle se justifie comme suit :

L'apport mensuel de bouteilles d'insectes
ramassés à la main varie entre 130 et 150 bouteilles, à 10,00
Donc une somme de 15.000 Fcs serait nécessaire annuellement.

En outre, un concours, organisé tous les tri-
mestres aux fins d'exciter les Notables à lutter plus effica-
cement contre l'antestia, réclame une somme de 10.000 Fcs, à
répartir entre six sous-chefs (chacun 325 Fcs) et un Chef de
Province (550 Fcs).

Les résultats obtenus en 1946, montrent que
la propagande continue contre l'antestia, porte ses fruits.

En conséquence, je vous saurais gré de bien
vouloir examiner mes propositions et de me faire connaître
votre décision.

Agréez, Monsieur le Directeur, mes salutations
empressées.

A Mr.le Directeur de l'O.C.I.R.U.

L'Agent Territorial: Th.J.CAPELLEN.

U S U M B U R A .

C.de Mr.l'Administrateur Territorial, Ruhengeri.



Ruhengeri, le 4 Février 1947.

N° 88/Agri.Café.

OBJET :

Demande crédit suppl.



Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de solliciter pour l'exercice 1947, une augmentation du crédit que vous accordez pour la lutte contre l'antestia. Elle se justifie comme suit :

L'apport mensuel de bouteilles d'insectes ramassés à la main varie entre 130 et 150 bouteilles, à 10,00 Fcs. Donc une somme de 15.000 Fcs serait nécessaire annuellement.

En outre, un concours, organisé tous les trimestres aux fins d'exciter les Notables à lutter plus efficacement contre

l'antestia, réclame une somme de 10.000 Fcs, à répartir entre six sous-chefs (chacun 325 Fcs) et un Chef de Province (550 Fcs).

Les résultats obtenus en 1946, montrent que la propagande continue contre l'antestia porte ses fruits.

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir examiner mes propositions et de me faire connaître votre décision.

Agréez, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées

L'Agent Territorial: Th. J. CAPELLEN

Agronome a.i.

Recu le 10/2/47
R.U.
LILLE Use.
Territorial,
coire.